

Paris, le 17 mars 2009

À Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 - Paris

Monsieur le Ministre,

Les formations paritaires mixtes traitant des tableaux de mutation inter académiques ont commencé à se réunir pour les certifiés-agrégés le 11 mars.

Lors de cette séance de travail au ministère, nous avons été obligés de constater que l'ensemble des élus du personnel n'avaient pas été destinataires des mêmes documents de travail : les élus des syndicats d'une seule organisation, la FSU, avaient en leur possession un tableau récapitulatif des résultats positifs de mutations pour l'ensemble du projet ministériel.


Nous avons été obligés de demander une suspension de séance, pour que l'administration convienne de cette différenciation de traitement, faite, nous a-t-on dit, à un haut niveau du ministère et pour que les mêmes documents soient remis à tous les élus.

Nous déplorons cette différence de considération pour des représentants des personnels élus par le même scrutin de décembre 2008 et nous nous étonnons du contenu du document remis. Dans ce document figurent les NUMEN des candidats qui sont des données très personnelles au regard de la loi informatiques et libertés de 1978. Même si, en tant qu'élus nous ne méconnaissons pas l'obligation à la confidentialité que nous avons, cette diffusion nous interpelle.

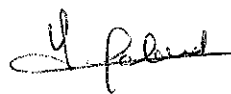
Par la présente, les élus signataires vous demandent solennellement d'intervenir Monsieur le Ministre, pour que tous les représentants élus aient droit au même respect et puissent exercer leur mission qui découle des élections professionnelles de façon équitable.

Vous en remerciant par avance, veuillez recevoir Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

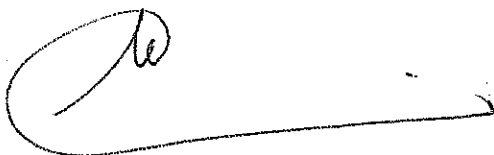
Pour les élus du SE-UNSA

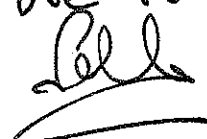

Vincent MORETTE

Pour les élus du SGEN-CFDT


Annelle GALARD

Pour les élus du S.N.A.L.C.
C.S.F.W



pour les élus de
de SUD Éducation


Pour les élus FO
M. Cottet

copie transmise au D GRT